

CERTIFICAT

RÈGLEMENTS NUMÉRO 2024-03-986 ET 2024-03-991

RÈGLEMENT DE ZONAGE ET RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur les règlements numéro 2024-03-986 et 2024-03-991 est de 2 337;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 245;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- que le Règlement 2024-03-986 et le Règlement 2024-03-991 sont réputés avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour du mois de juin 2024.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié le 18 juin 2024 à 9 h sur notre site internet au www.wickham.ca.

Le certificat sera déposé à la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024.